



Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les
MRC des Basques et de Rimouski-Neigette

6211-24-085



CHAMBRE DE
COMMERCE
DE LA MRC DE
RIVIÈRE-DU-LOUP

Mémoire présenté au Bureau d'audience publiques sur l'environnement

Projet de parc éolien Nicolas-Riou

Le 21 octobre 2015

298, boul. Armand-Thériault
Rivière-du-Loup, Québec, G5R 4C2
Téléphone : 418 862-5243 - Courriel : info@monreseaurl.com
www.monreseaurl.com

Intérêt au projet

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet de parc éolien Nicolas-Riou.

Même si le parc éolien serait localisé dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup désire s'exprimer sur l'impact économique de ce projet sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Fidèle à son désir de stimuler le développement socioéconomique de la région, la Chambre de commerce porte un intérêt particulier à ce dossier.

Dans ce contexte, le présent mémoire porte essentiellement sur l'importance socioéconomique du projet pour la région de Rivière-du-Loup.

À propos de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup

Fondée en 1890, la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup est un organisme à but non lucratif qui regroupe environ 400 entreprises de la MRC de Rivière-du-Loup. Sa mission est de soutenir et encourager sa communauté d'affaires dans son engagement à l'essor économique de la région. La Chambre de commerce est le seul organisme en développement économique local financé à 100 % par les gens d'affaires ce qui en fait le porte-parole légitime de cette communauté et de ses intérêts.

Trois grands objectifs :

1. Représenter l'intérêt de ses membres ;
2. Créer la richesse;
3. Célébrer le succès entrepreneurial.

Les valeurs de l'organisation

- Mise en valeur des membres et du milieu des affaires
- Indépendance de décision dans le meilleur intérêt de la majorité des membres

- Soutien à l'innovation pour favoriser la liberté d'entreprendre
- Ouverture aux idées nouvelles, à l'opinion et aux besoins des membres
- Support à la mobilisation

La vision de l'organisation

Être un acteur de premier plan reconnu pour sa capacité à générer des résultats tangibles dans l'amélioration de la qualité de notre tissu économique.

RETOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES

Port de Gros-Cacouna

Le port de mer en eau profonde de Gros-Cacouna est accessible 12 mois par année. Cet infrastructure moderne a débuté ses opérations en 1980 et est reconnue pour sa qualité et l'efficacité de sa main-d'œuvre. Actuellement propriété du fédéral, on y retrouve deux postes à quai de 141 mètres chacun, de vastes espaces d'entreposage intérieurs et extérieurs totalisant 110 000 m². Le milieu, par l'entremise de la Commission régionale du port de Gros-Cacouna, travaille au maintien et au développement du port de Gros-Cacouna, qui est intimement associé à la vie économique de la région. La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup détient un siège au conseil d'administration de l'organisme.

La Chambre de commerce est d'avis que le parc éolien Nicolas-Riou doit utiliser, dans la mesure du possible, cette infrastructure régionale que ce soit pour l'importation de la matière première mais également pour l'approvisionnement d'autres pièces éoliennes, et ce, même pour le transport de marchandises à l'intérieur du Saint-Laurent. L'utilisation du port de Gros-Cacouna par le parc éolien Nicolas-Riou, contribuerait à assurer, avec les autres utilisateurs du site, une utilisation optimale de l'infrastructure. De plus, cela permettrait de réduire les impacts sur le réseau routier tels que son engorgement, son usure prématurée et la sécurité de ses usagers.

La distribution des bénéfices générés aux actionnaires publics et les impacts sur le développement économique de la MRC de Rivière-du-Loup

La construction et l'exploitation du parc éolien Nicolas-Riou permettraient d'injecter de nouveaux fonds dans le développement économique de la MRC de Rivière-du-Loup. La Chambre

de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup souhaite qu'une partie des profits distribués à la MRC de Rivière-du-Loup puissent être attribués à des projets de développement économique. Avec l'imposante aide financière gouvernementale, l'apport de fonds autonomes provenant des bénéfices générés du projet de parc éolien Nicolas-Riou ferait en sorte de mettre en œuvre des stratégies notamment au niveau du secteur manufacturier et de la relève d'entreprise, deux défis d'importance pour la MRC de Rivière-du-Loup.

Le débordement des retombées lors de la construction

Les retombées régionales de ce projet, devant générer 500 millions de dollars en investissement, pourront se traduire par l'acquisition de services de construction, d'appareillages électriques, de matériaux de construction, de location de machineries, de services d'ateliers mécaniques, de l'hébergement de travailleurs, etc. Nous soulignons d'ailleurs les efforts des MRC des Basques et Rimouski/Neigette en vue de maximiser les retombées sur leur territoire. Par ailleurs, il est évident que la MRC de Rivière-du-Loup captera aussi une part des retombées puisqu'elle est limitrophe à celle des Basques et assure déjà un rôle de fournisseurs de biens et services industriels à plusieurs égards. Ce genre de chantier à proximité serait générateur de retombées pour la MRC de Rivière-du-Loup également. Ce projet contribuerait à consolider certains services industriels sur le territoire.

CONCLUSION

La Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup conclut que la réalisation du projet du parc éolien Nicolas-Riou représente une opportunité de développement et se traduit par une réponse en faveur du développement local et régional.

Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup
298, boulevard Armand-Thériault
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2
Téléphone : 418 862-5243
direction@monreseau.rdl.com